
● Médicaments critiques : vers une préférence européenne

Le 12 mai 2026, le Parlement et le Conseil européens ont annoncé un accord sur la future « loi sur les médicaments critiques », destinée à renforcer la sécurité d'approvisionnement de plus de 270 médicaments essentiels (antibiotiques, insuline, vaccins, etc.).

Ce texte répond à la dépendance croissante de l'Union européenne à l'égard des importations de substances pharmaceutiques, alors que les pénuries de médicaments se sont multipliées depuis la crise du Covid-19.

Parmi les mesures phares figure l'introduction d'un critère de résilience dans les marchés publics hospitaliers. Au-delà du seul prix, les acheteurs pourront désormais prendre en compte la sécurité des chaînes d'approvisionnement et, pour certains médicaments particulièrement sensibles, privilégier une production située au sein de l'Union européenne.

Le texte prévoit également la possibilité d'organiser des achats groupés entre plusieurs États membres afin de sécuriser l'accès aux médicaments critiques.

Pour les acheteurs hospitaliers comme pour les industriels, cette réforme marque une évolution importante : la sécurité d'approvisionnement pourrait désormais devenir un critère déterminant dans l'attribution des marchés.

L'accord doit encore être formellement adopté par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, tandis que ses modalités d'application restent à préciser.

Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant un cadre visant à renforcer la disponibilité et la sécurité de l'approvisionnement en médicaments critiques ainsi que la disponibilité et l'accessibilité des médicaments d'intérêt commun, et modifiant le règlement (UE) 2024/795